



Rappel

Les froids humides sont là, c'est l'occasion de rappeler l'usage du réchauffage carburateur.

Ce dispositif fonctionne par "tout ou rien", il doit être utilisé préventivement et chaque fois que l'on réduit les gaz (puissance < 90 %) particulièrement en descente, lorsque la température est inférieure à 15°C et l'hygrométrie élevée (> 50 %).

Chaque fois que vous volez par météo dégradée (pluie, nuages bas,...) assurez-vous que votre réchauffage carbu fonctionne bien lors des essais moteur avant le décollage sinon annulez votre vol.

Retour d'expérience : sur un Rallye 100 CV en navigation croisière à 2500 tr/min à 3500 ft, 500 ft en dessous de la couche nuageuse, le moteur perd subitement 200 tr/min :

En tirant la réchauffe carbu et en branchant la pompe électrique, les tours remontent dans les 10 secondes au régime maxi : il y a eu un début de givrage carbu au passage dans une masse d'air plus humide : l'avion se trouvait sur les lacs Monteynard en dessous des barbules.

Vol de Nuit

C'est l'époque, aussi voici quelques conseils à suivre pour parer à toute éventualité pouvant survenir lors de vos vols.

- Par nuit noire, les références visuelles extérieures sont parcimonieuses, assurez-vous que votre horizon artificiel fonctionne bien dès le roulage et tachez d'en régler la maquette avant le décollage pour son utilisation en VSV (voir vos instructeurs IFR préférés !)
- Autre paramètre à vérifier : le circuit électrique, surveillez votre ampèremètre/voltmètre.

Nuisances sonores

De nuit comme de jour, on évite les régimes forts en circuit d'atterrissages ou lors de survol d'agglomération.

Ainsi en vent arrière, 2000 tr/min suffisent pour maintenir la vitesse de sécurité en évolution (1.45 Vs) : à afficher dès l'altitude du circuit atteinte (+ réchauffe carbu).

Information en vol et anticollision

En quittant et en entrant dans le circuit d'aérodrome annoncez à la radio votre position exacte et votre altitude en précisant : en montée ou en descente ; contrôleurs et pilotes savent ainsi quelle trajectoire vous suivez.

A noter :

De nouveaux itinéraires VFR en TMA de Chambéry sont mis en expérimentation du 1^{er} décembre 2008 au 30 avril 2009.

Reportez-vous aux AIP SUP 168/08 (exemplaire affiché à l'ACD) du 13 novembre.